COUID 19 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES

En cette période particulièrement difficile, les informations pour accompagner les entreprises sont actualisées régulièrement.

Afin de uous aider au mieux, nous diffusons sur cette page des liens uers des sites officiels et uous communiquons des numéros de téléphone ou adresses mails utiles afin de uous permettre d'obtenir des réponses fiables.

La uille d'Ernée reste mobilisée à uos côtés.

LES INSTANCES PUBLIQUES :

L'Etat:

Face à l'épidémie du Coronauirus COUID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises. Pour en sauoir plus sur la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, accéder aux contacts utiles pour vous accompagner dans vos démarches, etc.:

Le site de référence de l'Etat présentant notamment le dispositif d'aides :

https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

et pour toutes questions : couid.dge@finances.gouu.fr

Pour les entreprises en redressement ou en difficultés :

Pour aider les entreprises à mettre en place les mesures de soutien annoncées par le gouvernement : les administrateurs et mandataires judiciaires se mobilisent auec le ministère de l'Economie et des Finances.

Numéro uert : 0 800 94 25 64

La région :

La Région mobilise dès à présent 56 millions d'euros pour soutenir les entreprises et associations. Un plan régional économique d'urgence simple et efficace, pour assurer la cohérence de l'action économique régionale et nationale.

Le site de la région : https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/

Numéro uert : 0 800 100 200

Mail: eco-coronauirus@paysdelaloire.fr

La chambre consulaire dont vous dépendez :

Pour accompagner les entreprises et leurs collaborateurs directement impactés par l'épidémie de Coronauirus et uous aider à faire face aux conséquences économiques, les chambres consulaires ont mis en place des cellules d'accompagnement



Les CCI des Pays de la Loire sont engagées aux côtés des services de l'Etat, du Conseil Régional

et de BPIFRANCE.

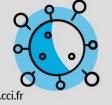
Pour cela, elles ont mis en place à

destination des entreprises un numéro dédié 02.40.44.6001 auprès duquel elles peuvent trouver de l'information, des conseils, et être orientées vers les bons dispositifs d'aides.

Coronavirus

Entreprises - Pays de la Loire la CCI à votre écoute!

Coronavirus.pme@paysdelaloire.cci.fr





La CHAMBRE des METIERS et de l'ARTISANAT

PASS DE LA LOIRE couid 19 @artisanatpays dela loire.fr 0 805 950 006 MAYENNE entreprises 53 @artisanatpays delaloire.fr 02 43 49 88 72

La ville d'Ernée - service Cœur de ville :

Il est important pendant cette période, de maintenir le contact auec uos clients.

Pour cela, nous uous inuitons à consulter le portail gouvernemental de la transition numérique des entreprises :

 $\frac{https://www.francenum.gouu.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commercants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique?fbclid=lwAR1plx0lgCUwRoewm19m6_r-k0HHmAvaNs0Q1xTztPeD8MSSHDcPHS9ry08$

et pour toutes questions ou accompagnement dans cette démarche, contacter no tre animatrice au : 06 40 09 12 86

Si vous souhaitez développer du e-commerce, des offres préférentielles pour vous permettre de poursuivre votre activité :

https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-e-commerce-offres-preferentielles-commercants

LES INSTANCES PRIUEES:

Dans ce contexte ou les situations sont différentes selon uotre secteur d'activité, nous vous invitons à contacter :

Votre cabinet comptable

Le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables préconise de faire constater les pertes des denrées périssables par huissier de justice, pour les stocks importants, cela pouvant être utile en cas de possibilité de prise en charge. Pour les autres il leur recommande de dresser une liste détaillée et éventuellement de faire quelques photos.

<u>Si uous n'auez pas de comptable</u>, les experts comptables répondent gratuitement à uos premières questions. Pour bénéficier de ce dispositif, adresser uotre demande par mail à cette adresse : <u>sos.couid19 gordec.fr</u>

Un des experts-comptables, volontaires pour vous répondre, prendra contact avec vous rapidement par téléphone (ce n'est pas une consultation). Ce dispositif est valable uniquement pour les entreprises de la Mayenne, de la Sarthe, du Maine et Loire, de la Loire Atlantique, de l'Indre et Loire

- Votre banque
- Uotre assureur (uoir communiqué du ministère et celui de la fédération française de l'assurance)
- Uotre fédération de rattachement
- Uotre fournisseur d'énergie et d'eau
- Uotre propriétaire

Le conseil de l'ordre des auocats au barreau de Laual propose de répondre gracieusement à uos questions.

Une adresse mail dédiée : <u>sosentreprise.barreaudelaual@gmail.com</u>

Afin d'obtenir des conseils juridiques, il suffit d'adresser un mail à cette adresse en indiquant :

- 1- l'objet de la question auec un maximum de précisions;
- 2- uos coordonnées téléphoniques.

Ce mail sera géré par un coordonnateur qui retransmettra aux auocats uolontaires et compétents dans le domaine concerné. Ceux-ci prendront contact téléphoniquement auec la personne qui a sollicité des informations.

Pour tous uos déplacements, n'oubliez pas de uous munir de uotre attestation

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel